

## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

### COMPTES RENDUS SOMMAIRES DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2015

**Conseillers présents** : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, GUERIN René, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, DELFORGE Nathalie, NIETO Carine, RAGAUD Christelle, De JESUS Jérôme et BAILLEUL Laëtitia : Conseillers Municipaux.

**Conseillers représentés** : MASBOU Bernard, de CONINCK Christophe et ROCHEL Jacqueline, qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à TREMEREL Liliane, PILLET Murielle et CAPPA Jean François.

**Absentes excusées** : SANCHEZ Jacqueline et BAUGIER Valérie.

- 1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du budget primitif 2015.
- 2) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer pour 2015 les taux des 3 taxes comme il suit :
  - Taxe d'habitation : ----- 9,97 %
  - Taxe bâti : ----- 14,39 %
  - Taxe non bâti : ----- 68,31 %
- 3) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions aux associations comme définies ci-dessous :

	<b>Vote du Conseil Municipal</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>
A.D.A.P.E.I. Le Bercail	200.00	
A.D.A.P.E.I. Ma Sousto	200.00	
A.L.J.A.	6 500.00	
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 500.00	
ART'DRETS'DANSE	600.00	
Association Sportive de l'Estérel (foot)	13 000.00	
C.C.A.S.	9 500.00	
C.A.O.S. (Comité d'Action des Œuvres Sociales) des Adrets	22 000.00	
Comité des Fêtes	11 000.00	
Crèche parentale 'Les Bambins des Estérets »	9 000	
Forêt Méditerranéenne	45.00	
GUTEMBERG	5 000.00	
L'Adrèchoise Société de Chasse	1 500.00	
Majorette des Adrets	2 500.00	
Music and Co	1 300.00	M. GUERIN

O.M.S.L.A.	2 000.00	Mme FERNANDEZ
Office du Tourisme des Adrets	6 300.00	Mme FERNANDEZ
Tennis Club des Adrets	5 000.00	
Tir à l'Arc des Adrets	900.00	
WAMBLY GLACHKA	500.00	

Lors du vote des attributions aux associations, les membres des associations concernées ont quitté la salle.

- 4) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.
- 5) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du tableau des effectifs du personnel communal au 31 mars 2015 tel que proposé ci-dessus :

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b>Filière administrative</b>		<b>8</b>	<b>4</b>
Directeur Général des Services Commune de 2000 à 10000 habitants	A	1	0
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	4	1
<b>Filière Technique</b>		<b>18</b>	<b>16</b>
Ingénieur principal	A	1	1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
Agents de maîtrise	C	2	2
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	4	3
Adjoint technique 2ème classe	C	11	9
<b>Filière Sociale</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	1	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	C	1	1
<b>Filière Culturelle</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	1
<b>Filière Animation</b>		<b>4</b>	<b>3</b>
Adjoint d'animation 2ème classe	C	4	3
<b>Police Municipale</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
Chef de police municipale	B	1	1
Brigadier-chef pal police municipale	C	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>35</b>	<b>28</b>
<b>Adjoints non titulaires (postes pourvus)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>Effectif</b>
Adjoint technique 2ème classe	C	Technique	2
Vacataire	C	Animation	1
Vacataire	C	Administratif	1
Contrat avenir-jeunes	C	Animation	4
Contrat CUI-CAE	C	Administratif	1

- 6) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés d'une mise à disposition de personnel communal concernant la régie de l'eau et de l'assainissement selon les modalités ci-dessous :

Nom	Prénom	Fonction et quotité de travail
STEUNOU	Mairé	Gestion de la régie de l'eau - 41 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

- 7) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés des modalités de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement telles que définies par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007.
- 8) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Mme SARRACO Rein comme déléguée à la commission administrative de gestion de la Résidence de Retraite M.B.V. Bellestel, tel que prévu par l'article 2 de l'extrait du règlement des œuvres de la Résidence de Retraite.
- 9) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de participer aux frais de séjour des enfants des Adrets de l'Estérel (Var) admis dans les centres de vacances agréés DDCS pour les séjours sportifs et culturels. Cette participation est fixée pour l'année 2015 à 100 € (cent euros) par enfant.
- 10) Par décision en date du 13/09/2001, le conseil municipal avait fixé le repas de cantine adulte à 4,20 euros. Par la suite, il avait été décidé que le personnel municipal pouvait accéder à la cantine scolaire moyennant une participation de 3,05 euros. En raison de l'augmentation des charges, décision à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le prix des repas cantine à 5,50 euros par adulte externe et 4,25 euros par employé municipal.
- 11) Vu l'obligation de procéder à des coupes le long des pistes DFCI conformément aux directives du plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les propositions suivantes de l'O.N.F.
- a) L'inscription à l'état d'assiette en vue de leur désignation les parcelles de la forêt communale :
- Parcelle 6 : Coupe en futaie irrégulière – Pins maritimes – Volume estimé à 200m<sup>3</sup>.
  - Parcelle 6 : Coupe d'amélioration – Pins maritimes – Volume estimé à 120m<sup>3</sup>.
- b) Les bois de ces coupes seront mis en vente sous forme d'un contrat d'approvisionnement négocié par l'ONF dont la mise en œuvre fera l'objet d'une convention d'aide technique à donneur d'ordre (ATDO). Cette convention engage les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation des coupes. L'ONF procèdera à l'exploitation et à la vente groupée de la parcelle 4.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'ATDO et à entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

12) Des habitants du lieu-dit « la Colle d'en Bermond » ayant demandé que soit officialisé le nom de leur chemin d'accès privé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide selon la proposition de ces habitants, que la voie privée recevra la dénomination officielle de « chemin de la Colle d'en Bermond ». Les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rue ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par la commune. Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mercredi 28 janvier 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 3 avril 2015

Le Maire :

N. BROGLIO